

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-034**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : FINANCES – Exercice 2024 - Budget primitif - Budget annexe des fêtes et temporada.

Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à 5 209 K€, soit 3 952 K€ pour les fêtes et 1 257 K€ pour la temporada.

Pour les fêtes traditionnelles, ce budget primitif est proposé sur la base d'une organisation adaptée au changement de dates de l'édition 2024 (incluant la journée fériée du 14 juillet) en raison des jeux olympiques, tant en termes de sécurité et de secours que de moyens matériels. Ce surcoût est estimé sur l'ensemble des postes à 300 K€, qui est compensé par l'inscription d'une subvention d'équilibre de 300 K€ du budget principal.

Concernant les dépenses des fêtes 2024, les achats et charges externes se situent à 3 449 K€ qui se répartissent en :

- 1 271 K€ pour la sécurité et le gardiennage ;
- 508 K€ pour les secours et la prévention ;
- 656 K€ pour les animations ;
- 98 K€ affectés à la communication et 523 K€ aux frais de logistique et d'organisation ainsi que 393 K€ prévus pour le dispositif de gestion des entrées payantes.

Les charges de personnel valorisées au titre du temps passé par le personnel municipal représentent 400 K€, tandis que 103 K€ figurent au chapitre 65 pour les subventions attribuées aux associations participant à l'organisation ainsi qu'au corso.

Les recettes prévisionnelles qui seront encaissées par la Ville doivent permettre de financer ce budget. Elles incluent le produit de la vente des bracelets donnant accès au périmètre des fêtes inscrit à hauteur de 2 400 K€, les droits d'occupation du domaine public appliqués aux cafetiers, restaurateurs, forains et marchands ambulants pour 810 K€, les différents partenariats pour 357 K€, les entrées aux courses de vaches pour 70 K€, la subvention d'équilibre du budget principal pour 300 K€, et enfin le FCTVA récupéré sur les dépenses d'aménagement de voirie 2023 pour l'accueil des forains soit 15 K€.

La temporada 2024 prévoit une programmation similaire à l'année passée de sept spectacles : cinq corridas et deux novilladas.

Les dépenses s'élèvent globalement à 1 257 K€, à même hauteur qu'au budget primitif 2023 (1 286 K€). Les plateaux taurins (taureaux et toreros) représentent 760 K€, l'ensemble des autres frais liés à l'organisation s'élèvent à 437 K€ et la dotation aux amortissements du bâtiment des arènes est reconduite pour 60 K€.

Le budget est présenté en équilibre grâce aux recettes générées par les spectacles : 1 170 K€ pour la billetterie proprement dite mais aussi les partenariats attendus pour 38 K€ et 49 K€ pour les autres produits (vente de viande, redevances et visites des arènes).

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD.

Non-participation au vote : 4, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

